

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD

ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL  
54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse



**DELIBERATION**  
**Conseil d'Administration du 27 février 2024**

**Séance du : 27/02/2024**

**Date de convocation : 19/02/2024**

**Membres en exercice : 31**

**Quorum : Non requis - 2<sup>ème</sup> convocation du Conseil d'Administration ajourné le 19/02/2024 faute de quorum**

**Présents ou représentés : 4**

**Absents ou excusés : 27**

**Seuil de la majorité absolue : 3**

<b>Pour : 4</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
-----------------	-------------------	-----------------------

**Délibération 24.02.680**

**Objet : Rapport sur les orientations budgétaires 2024**

Le 27 février 2024 à 14 h 00 s'est réuni Salle de l'Assemblée du Conseil Départemental, le Conseil d'administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Madame VEZAT-BARONIA, Vice- Présidente de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

L'assemblée était composée comme suit :

**PRESENTS : (4 membres)**

Mesdames Martine CROQUETTE, Florence SIORAT, Maryse VEZAT-BARONIA et Véronique VOLTO.

**EXCUSES : (27 membres)**

Madame Julie ALBOUY, Messieurs Jean-Marc BERGIA, Jérôme BOUTELOUP, Madame Catherine CAMBEFORT, Messieurs Daniel CALAS, Victor DENOUVION, Serge DEUILHE André DURAND, Madame Sandrine FLOUREUSSES, Messieurs Laurent FOREST, Loic GOJARD, Olivier GUERRA, Madame Isabelle HARDY, Messieurs Jérôme LAFFON, Didier LAFFONT, Patrice LAGORCE, Patrick LEFEBVRE, Mesdames Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Lauriane MASELLA, Messieurs Jacques OBERTI, Philippe PETIT, Madame Emilienne POUMIROL, Monsieur Bernard PRINCE, Mesdames Françoise SIMEON, Annie VIEU et Messieurs Sébastien VINCINI et Lionel WELTER.

Le rapport d'orientation budgétaire présente les principaux axes du programme d'actions de l'Agence Haute-Garonne Ingénierie - ATD pour l'année 2024.

## **1 – Fonctionnement de Haute-Garonne Ingénierie - ATD**

L'Agence Haute-Garonne Ingénierie-ATD dispose d'un effectif de 105 agents pour mener ses missions auprès des collectivités adhérentes. Les prestations rendues aux adhérents au cours de l'année écoulée demeurent à un niveau soutenu.

Suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) qui ont été présentées lors de l'Assemblée générale du 14 novembre 2023, des axes d'amélioration ont été engagés et doivent être poursuivis au cours de l'année 2024.

Par ailleurs, des réflexions sont menées afin d'élargir les propositions de prestations dans le cadre notamment de l'accompagnement numérique.

Dans ce contexte, les prévisions de dépenses de fonctionnement consacrées aux charges à caractère général et aux dépenses d'investissement ont été resserrées afin d'être au plus proche des besoins et des niveaux d'exécution habituellement constatés.

### **a) Le projet d'agence**

Afin d'améliorer l'exercice de ses missions, son organisation et son fonctionnement interne et la lisibilité de son activité, le Conseil d'administration de HGI-ATD a validé précédemment la nécessité de se doter d'un projet d'établissement et de se faire accompagner par un cabinet conseil pour son élaboration.

Suite au contrôle de la CRC, le lancement de cette opération a été reporté afin de prendre en compte les observations de cette juridiction. La rédaction du cahier des charges étant finalisée, le lancement de la consultation auprès des opérateurs est planifiée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Le prestataire retenu se verra confier une mission de conseil et d'assistance pour l'élaboration du projet d'établissement, incluant un programme d'actions. Un premier acompte estimé à 12 000 € a été provisionné en 2024 pour ce projet sur un montant total estimé à 40 000 €.

### **b) Les outils de communication à destination des adhérents**

Les différents supports de communication de l'Agence ont fait l'objet d'améliorations tant au niveau de la présentation, qu'au niveau de leur distribution.

La diffusion du catalogue de formation a été élargie afin d'attirer notamment plus d'élus de départements extérieurs. Un calendrier synthétique des formations a également été réalisé. D'autres actions de communication ont été mises en œuvre (réalisation d'objets promotionnels, participation à des salons professionnels, édition de différentes plaquettes de présentation des missions de l'Agence, panneaux d'information).

Pour l'optimisation de la communication, il est proposé de provisionner une dépense de fonctionnement de 26 408 €.

### **c) La formation et l'information des agents**

La politique documentaire de l'établissement prend en compte les besoins des agents dont les métiers et les missions nécessitent une veille professionnelle continue et évolutive. De plus, l'évolution des conditions de travail à distance nécessite de poursuivre la

dématérialisation des ouvrages de référence et abonnements. L'enveloppe consacrée à ces dépenses est estimée à 75 600 € en fonctionnement.

Les charges liées à la formation des personnels de l'Agence constituent également un axe important d'actions afin de maintenir le niveau d'expertise des agents. En 2024, des efforts seront plus particulièrement consentis pour conforter la professionnalisation des équipes informatiques en matière de cybersécurité et d'amélioration de l'Usine à sites DéSIDé. La participation à des séminaires, colloques et salons professionnels est également un moyen d'actualiser ses connaissances via les échanges entre réseaux d'experts.

Ces dépenses de formation (incluant les coûts pédagogiques, les déplacements et les hébergements), et les frais de mission à rembourser aux agents, sont évaluées au total à 32 400 € en fonctionnement.

#### d) Les charges courantes

Les dépenses courantes de fonctionnement de l'établissement demeurent impactées par le contexte économique marqué par une inflation importante dans différents secteurs (papeterie, carburant, denrées alimentaires ...). A noter également, une augmentation conséquente des primes d'assurance des contrats automobile et dommages aux biens en 2024, liée à la hausse récurrente des coûts de réparation et du nombre de sinistres de la branche « collectivités », suite notamment aux événements climatiques.

Dans ces conditions, les prévisions de dépenses courantes les plus significatives sont les suivantes :

- Fournitures administratives (fournitures de bureau, papier d'impression, consommables informatiques, équipement de sécurité pour 9 500 €),
- Flotte automobile (14 000 € pour le carburant et l'entretien),
- Cotisations d'assurance (14 900 € en dépenses de fonctionnement, véhicules inclus),
- Location-maintenance de photocopieurs (18 700 €)
- Frais de téléphonie fixe, mobile et d'accès à Internet, incluant l'accès à distance des serveurs pour les télétravailleurs (30 000 €).

De plus, la ligne consacrée aux frais de réception pour organiser des réunions de travail notamment à la Maison des Territoires de la Haute-Garonne, la tenue des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales, est provisionnée en fonctionnement à hauteur de 28 500 €.

#### e) L'évolution des moyens informatiques et téléphoniques

Au cours de l'année 2023, des investissements importants ont été effectués pour équiper les salles de réunion de l'établissement avec du matériel de visioconférence et remplacer des postes informatiques vieillissants.

Les moyens informatiques de l'Agence nécessitent toutefois des renouvellements réguliers afin de maintenir leur niveau de performance et les adapter aux nouveaux usages (télétravail, télémaintenance, dématérialisation, etc).

Ainsi, en investissement, les postes de dépenses les plus impactant portent sur :

- L'achat de licences ou la montée de versions de logiciels existants pour 33 100 €,
- L'achat et le renouvellement d'équipements informatiques ou de serveurs pour 63 000 €,
- Le changement des infrastructures de télécommunication pour 56 000 €.

Suite à une consultation, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été passé pour définir les besoins liés à l'évolution de l'infrastructure téléphonique en mode IP et au renouvellement des marchés correspondant aux prestations d'abonnement (téléphonie fixe, mobile et internet). Compte tenu du phasage de l'opération, le coût de cette AMO doit être provisionné en fonctionnement à hauteur de 22 000 € pour 2024 (sur un total de 28 000 €).

En matière de logiciels, les outils existants requièrent des évolutions afin de les rendre plus ergonomiques et compatibles avec des utilisations en ligne, d'autres doivent être mis en place pour moderniser la gestion des missions de HGI-ATD. Par ailleurs, pour les missions d'ingénierie en lien avec l'observation et l'étude des territoires, de nouveaux droits d'accès à des données doivent être acquis auprès d'institutions spécifiques (Fédération des SCoT, OpenIG, Atout France, INSEE, etc ...) et de prestataires privés.

Relevant de la section de fonctionnement, l'ensemble de ces frais d'abonnement ou droits d'accès aux solutions logicielles nécessaires à l'activité des services représenteraient un montant de 64 200 €.

Enfin, les dépenses de maintenance des installations informatiques et téléphoniques inscrites également en fonctionnement, s'élèveraient à une somme de l'ordre de 36 200 €.

## **2 – Le programme de formation des élus locaux 2024**

Le programme de formation 2024 comptera 35 stages adaptés à la gestion publique locale. Ce programme est susceptible d'être abondé en cours d'année en fonction de l'actualité législative et réglementaire et des besoins des collectivités adhérentes ou partenaires.

Pour financer ce programme, une provision de crédits de 40 500 € au titre des dépenses de fonctionnement est prévue au budget 2024 (rémunération des intervenants et frais associés, prise en charge des repas des stagiaires, impression et diffusion de l'offre de formation).

Les recettes sont estimées en 2024 à 10 000 € en fonctionnement. Elles comprennent les frais d'inscription des élus non adhérents et les frais liés à l'organisation de formation intra à la demande des collectivités.

## **3 – La mission de protection des données personnelles**

Depuis 2018, l'Agence apporte à ses adhérents intéressés une solution pour répondre aux exigences du Règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel (dit « Règlement Général sur la Protection des Données » - RGPD). Cette prestation d'assistance est comprise dans le montant de la cotisation annuelle d'adhésion à l'Agence. La mission de DPD est exercée par Haute-Garonne Ingénierie-ATD pour les adhérents concernés. Deux agents sont dédiés à cette mission.

En complément, un contrat a été conclu avec un prestataire pour disposer d'une solution logicielle (Adequacy) permettant d'assurer l'accompagnement nécessaire dans la mise en conformité au RGPD. Le coût est estimé à 19 500 € en 2024, incluant l'abonnement et l'assistance, ainsi que des prestations complémentaires type « formation ».

## **4 – Poursuite du programme « DésIDé 31 » et feuille de route du numérique**

L'établissement propose à ses adhérents des actions en faveur des usages du numérique, permettant de renforcer la qualité et l'interactivité des sites internet publics (axe 1) et de faciliter les démarches administratives en ligne (axe 2). Fondé sur le principe de mutualisation de moyens et d'outils, le programme « DésIDé 31 » participe de la politique d'aménagement numérique du territoire porté par le Conseil départemental.

Dans le cadre du marché existant, une commande importante a été lancée pour améliorer le fonctionnement et le graphisme de la plateforme de l'usine à sites DéSIDé, représentant une somme totale de 22 826 €. Il convient de prévoir en parallèle les crédits nécessaires au maintien opérationnel de l'infrastructure, à la gestion des noms de domaines associés, soit un montant en fonctionnement de 15 200 €.

En recettes de fonctionnement, la participation des collectivités bénéficiaires (« part récurrente » annuelle et « part initiale » lors de la mise en ligne du site internet) est estimée à 10 200 €.

De plus, dans le cadre de la mise à place de la feuille de route du numérique (FDRN) conduite avec le Conseil départemental et Haute-Garonne Numérique, afin de soutenir les territoires dans leur développement, l'Agence va participer à la mise en œuvre de certains axes de ce programme.

A ce titre, il est prévu de proposer aux adhérents dans un premier temps, un pack d'identité numérique (incluant notamment la gestion des boîtes mails), un pack de sauvegarde mutualisé, des outils collaboratifs (type next cloud, office 365), un système d'évaluation de maturité numérique (Pics). Par ailleurs, une assistance à maîtrise d'ouvrage sur la Cybersécurité, incluant l'acquisition de licences et de matériel, sera lancée.

L'ensemble des dépenses de cette première offre de services liée à la FDRN est estimé, pour le lancement de l'opération, à 29 000 € en 2024 en fonctionnement. Par la suite, la montée en charge du programme nécessitera une réévaluation des montants à allouer.

Compte tenu de ces éléments, les prévisions budgétaires de l'Agence représenteraient une masse financière pour 2024 de l'ordre de 928 380 € se répartissant comme suit :

Section	Dépenses	Recettes	Evolution n et N-1 (BP 2023)	
			Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	<b>658 183 €</b>	<b>658 183 €</b>	-24%	-24%
Investissement :	<b>270 197 €</b>	<b>270 197 €</b>	+4%	-4%

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents ou représentés, décident à l'unanimité :

- De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire dans le cadre de la préparation du budget 2024 ;
- D'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, conformément à l'article L. 3241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD**

**Sébastien VINCINI**